

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 31 membres,

Mme ROYER,
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX, Mme MARETHEU,
M. COUTURE, Mme NOIRET, M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. PEREZ, M. COURTOIS, M. ROBLIN,
Mme DAVID, M. CARREZ, Mme DANI, M. PELLE, Mme HOUDOT, M. BOUCHET, Mme BRANES,
Mme ALLARD, Mme VALETTE, Mme PECOT, M. MONTEIRO, Mme VASQUEZ, M. DUBOIS,
M. GRIGNON, Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, M. BONIFACE.

Excusé(s) :

Mme BELLAL donne pouvoir à M. PELLE
M. MANET donne pouvoir à Mme DANI
M. BUGEJA donne pouvoir à Mme BRANES
M. RENÉ donne pouvoir à Mme ALLARD
M. BAZIN donne pouvoir à Mme VALETTE
Mme CALIANDRO-CHARLON donne pouvoir à Mme DUBOIS
Mme ANTUNES donne pouvoir à Mme RIVES
M. DELEPLANQUE donne pouvoir à M. BONIFACE

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste ROBLIN

Rendu exécutoire par publication le 25 sep. 2025
www.delibs.com/leperreux94

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 26 juin 2025, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°2, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les classements et durées d'amortissement, incluant la fixation à un an pour les biens de moins de 500 € TTC, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la confirmation de sa garantie d'emprunt au profit de la Fondation Diaconesses de Reuilly, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du bâtiment situé au 98 avenue du Général de Gaulle et autorisé Mme le Maire à signer l'avenant, par 39 voix pour,
- Pris acte de l'attribution des marchés portant supports de communication pour l'année 2025-2026, renouvelables 3 fois et autorisé Mme le Maire à les signer,
- Pris acte de la signature des marchés portant construction d'un poste de police municipale, d'une crèche et d'un relais petite enfance et autorisé Mme le Maire à les signer,
- Pris acte du rapport d'activité annuel de la société INDIGO pour la gestion du stationnement en ouvrage pour l'année 2024,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention portant autorisation de décoration des arbres d'alignement le long des routes départementales par les communes du Val-de-Marne et autorisé Mme Le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention entre la société CertiNergy et la ville du Perreux-sur-Marne, dans le cadre de la mise en œuvre du programme des certificats d'économies d'énergie (CEE) relatif à l'éclairage public et autorisé Mme le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention d'occupation temporaire au bénéfice du SEDIF pour la mise à disposition d'un point d'alimentation en eau potable sur le domaine public communal et autorisé Mme le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Pris acte du rapport d'activité annuel de la société LOISEAU MARCHES pour l'exploitation du marché alimentaire du centre pour l'année 2024,
- Approuvé, à l'unanimité, les avenants à la convention du PUP de l'opération de construction :
 - sise 66 boulevard d'Alsace-Lorraine / 81 rue d'Avron avec l'EPT et la société Agency,
 - sise 1bis-7 boulevard de Fontenay / 19-29 boulevard d'Alsace-Lorraine avec l'EPT et la société EDMP-IDF,
 - sise 77 à 81 boulevard d'Alsace-Lorraine avec l'EPT et la société Green City Immobilier,
 - sise 8-10-10bis boulevard de Fontenay avec l'EPT et la société Elycité,
 - sise 12 rue du Bois des Joncs Marins avec l'EPT et la société COGEDIM PARIS MÉTROPOLE,

- sise 4-10 boulevard d'Alsace-Lorraine avec l'EPT et la société Les Nouveaux Constructeurs,
- sise 9-15 rue de la Croix d'Eau avec l'EPT et la SCIC d'HLM EXPANSIEL PROMOTION et l'OPH Valophis Habitat,
- sise 1 boulevard Raymond Poincaré avec l'EPT et la SCCV Poincaré,
- sise boulevard d'Alsace-Lorraine-avenue du 11 novembre-rue Pierre Curie avec l'EPT et la société Green City,

par 38 voix pour et 1 abstention (M. MARTET),

- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution de la subvention à l'association artisanal théâtre, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention de gestion en flux des logements sociaux et autorisé Mme le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la subvention supplémentaire à l'association Ecoute et services, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, au titre des fonds de modernisation des crèches La Gaîté et Les Petits Joncs Marins pour l'année 2025 et autorisé Mme le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement relative à l'aide au fonctionnement « Projet local » au titre de la Petite enfance avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour l'année 2025 et autorisé Mme le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs permanents du personnel communal, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création des postes non permanents, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

Le Maire,



Christel ROYER

